

SANTÉ ET MÉDECINE DU TRAVAIL

APOCALYPSE NOW

RAPPORT 2011 DE SANTÉ AU TRAVAIL, CONCLUSION COMMUNE DU COLLECTIF DES MÉDECINS DU TRAVAIL DE BOURG-EN-BRESSE

18^{ème} rapport annuel commun d'activité d'un groupe de pairs(1)

Dans le mot apocalypse, il y a la notion de destruction (tellement présente à l'heure actuelle), mais il y a aussi, au cœur même de l'effondrement et « grâce » à lui, la notion de dévoilement, c'est-à-dire l'éclatement criant de la vérité sur les impasses où peuvent mener les conduites néfastes des uns, facilitées par l'indifférence, l'irénisme péjoratif ou la compromission des autres.

Pour la **RECONSTRUCTION** imminente, après le chaos et son paroxysme, au cœur des urgences, et à ne pas oublier pour ceux qui doivent rebâtir l'État démocratique (acte premier) :

- Repositionner l'État régalien dans son rôle de régulateur imparable et impartial du monde et de la santé au travail.

.....

1- Docteurs CELLIER, CHAPUIS, CHAUVIN, DELPUECH, DEVANTAY, GHANTY, LAFARGE

1, rue A. Bertholet 01000 Bourg-en-Bresse / Tél : 04 74 23 66 30

- Endiguer le travail dégradé et promouvoir impérieusement le travail décent pour tous.
- Abroger la loi sur la santé et la médecine du travail de juillet 2011 (et ses décrets d'application), qui institutionnalise la mainmise totale du patronat sur les acteurs de santé au travail.
- Créer les conditions pour une indépendance réelle et non faussée des acteurs de santé au travail, dimension cardinale à l'efficacité.

- Désenclaver la médecine du travail de ses liens incestueux avec le patronat pour permettre (enfin) le déploiement de la pertinence et l'efficacité de sa haute contribution possible dans les actions de transformations favorables à la santé au travail, en synergie avec les acteurs de coercition (Inspection du travail, CARSAT) ; eux-mêmes pleinement légitimés dans leurs fonctions de protection de la santé des salariés et dans le cadre d'une authentique pluridisciplinarité protégée de tout conflit d'intérêts.
- Déployer un sas totalement étanche entre la gestion des risques dans l'intérêt des employeurs et la prévention en santé au travail dans l'intérêt exclusif des salariés.
- Créer les conditions pour une démocratie sociale optimale en sachant que l'État ne doit pas se défausser sur le paritarisme s'agissant des grands enjeux de santé au travail et de la question cruciale de l'indépendance des acteurs de prévention.

PRÉAMBULE

Analyses et propositions de 2010, toujours éminemment d'actualité – extrait de la conclusion commune 2010.

La réforme de juillet 2011 ne touche à aucun des déterminants de progrès bien identifiés par les professionnels de terrain impliqués. Bien au contraire elle démasque l'incroyable parti pris des décideurs. Alors qu'il était urgent de libérer les acteurs de santé pour qu'ils œuvrent en toute indépendance, la mission de santé au travail est confiée aux gestionnaires employeurs en leur donnant, ce qui est incroyable, le pouvoir de décision des orientations de prévention alors qu'ils sont porteurs d'un grave conflit d'intérêt qui a été à l'œuvre déjà dans les dysfonctionnements des services de santé au travail et dans des instances comme le Comité permanent amiante, aboutissant aux drames que l'on connaît. Ceci nous amène à une configuration scandaleuse où ceux qui créent les risques sont juges et parties. Dans un contexte où les scandales liés aux conflits d'intérêt se multiplient avec, à chaque fois des morts à la clef, il est hallucinant que les décideurs publics persistent et signent dans leur aveuglement idéologique. Comment peuvent-ils croire qu'ils vont continuer à échapper à leur responsabilité ?

La confusion organisée dans ces jeux d'intérêt doit être cassée : que la question de la gestion des risques qui doit être assurée par les employeurs ne soit pas amalgamée avec l'exercice de la santé au travail comme le prévoit le projet actuel ; que, au contraire, les professionnels de santé au travail soient clairement séparés, dans leur mission et dans leur activité, de ceux qui génèrent les risques, avec de véritables garanties d'indépendance.

Le paritarisme de la gestion des services n'est certainement pas une garantie dans le contexte de défaillance de la démocratie sociale (dans les PME en particulier). Un premier gage sérieux pour prouver que l'on sort de la tartufferie consisterait à rendre les employeurs minoritaires dans cette gestion. Mais la situation est devenue tellement grave et l'historique des services tellement englué dans la confusion délétère qu'un traitement de fond avec un éloignement com-

plet des préventeurs de la puissance patronale s'avère indispensable.

La mission de santé au travail doit être confiée à une équipe de professionnels coordonnée par les médecins, lesquels devraient pouvoir, en toute indépendance, mener les actions de prévention exclusivement à partir de leurs diagnostics portés sur la base de leurs constats : il ne peut pas y avoir de santé au travail si on ne fait pas de lien santé/travail. Rappelons le, il ne s'agit plus de, encore et toujours, évaluer et informer mais d'imposer les transformations des situations de travail : c'est cette transformation hautement nécessaire du point de vue des professionnels qui est refusée par le patronat et niée dans le projet de réforme qui émane de lui pour l'essentiel.

Un tel assemblage confusionnel et porteur de dégénérescence est terriblement dangereux pour la santé des salariés mais assurément aussi très pathogène pour ceux qui pratiquent la prévention en santé au travail.

DERNIER CRI D'ALARME APRES DIX-NEUF ANS D'ALERTE

La dernière réforme met le coup de grâce à la prévention en santé au travail pendant que le chaos et la maltraitance au travail sont à leur acmé.

La réforme actuelle met à mort la médecine du travail (euthanasie déjà bien préparée dans les précédentes réformes) et supprime toute réelle possibilité de prévention en santé au travail. Aucun des déterminants essentiels des atteintes graves et nombreuses à la santé au travail n'a été pris en compte ; bien au contraire nous assistons à une sur-enchère des processus de déshumanisation au travail sans que rien ne soit fait par les pouvoirs publics pour y remédier.

Il fallait donner une réelle indépendance aux médecins du travail ; or, par cette réforme, ceux-ci sont mis carrément sous tutelle du patronat dans le cœur même de leur activité, puisque les décrets vont jusqu'à confier celle-ci au patronat. Des mesures de faux-semblants sont orchestrées dans les services car il n'est plus question de parler des vrais problèmes et encore moins des vraies solutions ; à la place, se déploient les mesures tragico-comiques de « communication et information » pour apprendre aux salariés à ne pas souffrir malgré leurs conditions de travail totalement délétères. Réunions, diagrammes et diaporamas se multiplient totalement désinsérés de la réalité des problèmes et inopérants du point de vue de la prévention. On fait comme si la frange active de la profession n'avait pas développé un métier extrêmement pertinent, construit des analyses de situations et proposé des transformations parfaitement réalisables. On ose appeler cela « la modernisation » de la prévention alors que le conflit d'intérêt est poussé à son paroxysme et que les professionnels sont muselés. Tout est organisé pour occulter la réalité des besoins : en annexes différents textes qui montrent bien cette volonté de nous faire taire dans une collusion entre les instances ministérielles et les instances patronales responsables de nos services : interdiction de participer à des réunions universitaires en tant

qu'intervenants en tant qu'enseignants dans une école de sage-femme ; redécoupage de nos secteurs allant à l'encontre de la loi avec demande de dérogation (accordée !) pour diminuer la représentativité des médecins dans les différentes instances de consultation ; encadrement et « brouillage » des réunions pour, là aussi, étouffer nos propositions et au final, ne déboucher sur rien qui puisse un tant soit peu changer la situation dramatique dans laquelle se trouvent les salariés.

Alors que nous n'avons pas cessé de répéter que la coercition est un point incontournable pour sortir des situations de « non-droit » et d'asservissement, voilà que les instances nous adressent un guide émanant du ministère affirmant que les médecins du travail sont soumis au secret vis-à-vis de l'Inspection du travail ; l'*omerta* est bien organisée et rien n'est laissé au hasard. Les « réformateurs » ont bien compris la puissance diagnostique de l'écoute clinique de la totalité des salariés de façon régulière et dans la sécurité du cabinet médical : ils nous ont progressivement supprimé cette possibilité par la pénurie médicale organisée et le morcellement des activités, dispersées sur différents intervenants pour masquer la vision globale et l'intelligibilité des situations. Ils ont bien compris aussi la puissance de la vraie pluridisciplinarité. Le diagnostic collectif des médecins pouvait aider les inspecteurs du travail et les techniciens de la CARSAT à cibler les actions urgentes et prioritaires. Inspection du travail et CARSAT ont été, comme les médecins, dépouillés de leurs moyens d'agir de manière efficace, et si nous avons dit que nous nous sentons en danger, nous voyons bien que c'est aussi le cas des autres professionnels investis et mobilisés.

Nous déplorons ce nouveau suicide d'un inspecteur du travail mais cela ne nous étonne pas, au vu de la situation de fausseté et d'empêchement qui règne pour tous les professionnels du droit et de la santé au travail. On l'a vu dans les nombreux scandales en santé au travail, la première étape de la prévention est l'alerte sociale, la mise en visibilité ; or, tout est à nouveau mis en place pour que rien n'émerge. La dé-professionnalisation est un fléau actuel, particulièrement quand il touche les questions de santé : non, une infirmière n'est pas en capacité de faire le même travail qu'un médecin. Non, un administratif n'a pas la compétence pour avoir le pouvoir décisionnel des orientations de la prévention. Les conflits d'intérêts criants, avec la mise sous tutelle de la santé au travail et des professionnels de prévention sous la coupe de ceux qui n'ont aucun intérêt à la mise en visibilité des problèmes et aux transformations en profondeur qu'elle impose, nous font pousser une dernière fois un cri d'alarme. Non, le patronat n'est pas la personne morale qui peut, dans une démocratie être garante de la santé au travail. Non, ce n'est pas un progrès de mettre les acteurs de santé sous la totale dépendance du patronat. Non, la dérégulation ne favorise pas la liberté mais elle organise l'asservissement des plus faibles. Nous en voyons les conséquences dans le chaos et la violence relationnelle inédits dans le monde du travail.

De plus dans des renversements époustoufflants, ce sont les victimes qui se retrouvent coupables comme dans la cabale contre les malades et comme le mensonge sur les abus des

arrêts maladies, qui en rajoutent une couche à la souffrance et à la maladie, de la même manière que dans les entreprises avec la traque et le camouflage des accidents du travail.

Quant aux témoins qui osent dire la vérité et qui essaient contre vents et marées de faire leur travail de prise en charge et d'aide pour maintenir la santé, ils sont eux-aussi menacés et attaqués. Notre quotidien est épuisé de ces « guerroissements » incessants pour répondre « aux conseillers juridiques » qui nous harcèlent sur des points de détails réglementaires dans un piétinement de l'Esprit de la Loi et du Code du travail alors qu'ils sont conçus pour protéger la santé et la dignité des personnes ; le Code de déontologie est lui aussi détourné vers les intérêts de l'entreprise : le secret qui est là pour la dignité de la personne est utilisé au profit de l'entreprise et pour cultiver le tabou sur les conséquences désastreuses des logiques gestionnaires mortifères. Le Conseil de l'ordre est maintenant instrumentalisé par les employeurs pour essayer d'empêcher la mise en visibilité des atteintes à la santé dues au travail.

Renversement des valeurs, un Bien est appelé un Mal et inversement ; ce sont les honnêtes professionnels qui se retrouvent devant la justice. Nous avons dû, cette année, aller témoigner pour défendre un inspecteur du travail dont la professionnalité et le dévouement ne sont pas à démontrer. Il a dû se défendre pendant sept ans dans une affaire rocambolesque où c'est l'entreprise qui l'attaquait qui aurait dû rendre des comptes devant la justice. De la même manière, une de nos collègues qui a osé alerter et défendre par des certificats des salariés en danger dans leur santé du fait du travail, se retrouve elle-même devant la commission disciplinaire du Conseil de l'ordre pour avoir osé attester d'un lien santé-travail pendant que les délinquants du droit du travail sont dans l'impunité. Ces perversions se multiplient puisque l'esprit de la loi n'est plus respecté et que l'État ne joue plus son rôle de garant de celui-ci et donc de tiers pacificateur : c'est la jungle de la loi du plus fort.

Les manifestations paroxystiques de la puissance du déni perdurent de façon caricaturale et oppressante alors que le monde du travail s'écroule. Déni de l'humain, de ses besoins vitaux, de ses investissements, de ses motivations et éléments de structuration : après tous les déploiements des sciences humaines, les magnifiques explicitations de la psycho-dynamique du travail montrant l'hyper-investissement de l'homme au travail et la gravité de ce qu'il joue d'essentiel dans la construction de son identité et de sa santé au travail, les logiques mortifères de « chosification du sujet » font comme si l'homme au travail n'était qu'un robot exécutant, toujours suspect de fainéantise quand il tombe malade ou quand il n'arrive pas à exécuter les consignes, alors qu'il y a aussi et de façon massive, le déni de la réalité du travail et de ses besoins. Au final, les décideurs construisent (ou plutôt détruisent) la société sur la base du déni du réel.

Alors que depuis près de vingt ans, chaque année, nous prenons la peine d'explicitier la réalité des constats et d'argumenter sur la réalité des besoins, le ministère a pris strictement le contre-pied de toutes les propositions des professionnels expérimentés et avertis. L'assassinat de la médecine

du travail est un élément fort (parmi d'autres) démontrant l'effondrement démocratique, la partialité d'un État qui met les professionnels dans l'empêchement total (oui, cette fois, total !) d'exercer leur mission de prévention pour confier celle-ci à ceux qui génèrent les risques, signant là encore, plus que son déni, sa volonté partisane dans un conflit d'intérêt qui a et qui aura des conséquences aussi graves que celles de l'affaire de l'amiante.

Cela aura été l'expérience de toute notre carrière : la force du déni pour laisser libre cours aux logiques partisanes au service des rapacités financières. C'est comme cela que dans toutes les branches professionnelles, les compressions irresponsables d'effectifs (bien plus drastiques que dans les autres pays d'Europe) aboutissent actuellement à ce que les professionnels n'arrivent plus à faire leur métier et décrivent combien c'est douloureux et délétère pour eux et grave de conséquences ; cela est prégnant et oppressant dans le secteur médical et social.

EN CONCLUSION

Nous voulons dire une dernière fois combien nous sommes atterrés de cette persistance paroxystique du déni et des inversions ; persistance irresponsable vis-à-vis de la santé de la population, qui finit par organiser un chaos parallèle aux autres chaos social et politique. Nous voulons aussi exprimer notre étonnement scandalisé devant toutes les attitudes banalisantes, silencieuses et politiquement correctes, restant dans la contemplation, sans réaction devant tout ce démantèlement de la prévention en santé au travail face à ce grand désastre dans le monde du travail qui devrait au contraire, initier une mobilisation générale et massive.

L'asservissement de l'homme, non pas au travail, mais à des logiques de soumission, totalement coupées de la réalité du travail est à l'œuvre d'une manière inédite, donnant raison à Geneviève Antonioz DE GAULLE qui avait bien annoncé « le totalitarisme de l'argent ». Comme tout totalitarisme, il a eu besoin d'écraser tout ce qui s'opposait à lui. Il peut paraître

étonnant qu'il s'en soit pris à la médecine du travail tant celle-ci n'a jamais eu les moyens de son action de prévention, mais le métier construit par une frange active et émancipée de la profession, en prouvant qu'il était possible de faire émerger les dégâts humains de ce système et en analysant leurs causes, est devenue une des cibles incontournables.

Depuis près de vingt ans, nous aurons rempli notre mission d'alerte jusqu'au bout !

Dernier message avant que le bateau ne coule ! Nous voulons dire toute notre oppression vis-à-vis de cette régression sociale, cette violence et ce mensonge organisé : la perte des vraies professionnalités, le chaos social, les maladies et une immense souffrance en sont les fruits. Nous sommes les témoins impuissants et maltraités et bons boucs émissaires d'un vrai gâchis humain.

Honte à ceux qui ont organisé dans le pays des Droits de l'Homme une telle maltraitance de l'être humain. Honte à ceux qui ont laissé faire.

Les décrets ont signé la volonté affichée de l'État de satisfaire le patronat en asservissant la médecine du travail à son diktat et à ses intérêts et en annihilant toute prévention indépendante et donc efficace. La déontologie médicale ainsi bafouée, il ne reste plus au Conseil de l'ordre des médecins qu'à utiliser les voies de recours juridiques comme il l'a annoncé. Tous les défenseurs de la démocratie se doivent eux aussi de rechercher tous les moyens de recours, en espérant que bientôt l'État retrouvera son rôle de protection de la santé et de la dignité des citoyens.

Tout ce descriptif étaye un récit de destruction avancée qui a dévoilé ses mécanismes mortifères nourris du déni du réel, et d'aveuglement piétinant toutes les avancées de la démocratie et des sciences humaines. Il est impossible de penser que nous n'en sommes pas maintenant arrivés à l'étape de la reconstruction.

Chère lectrice, cher lecteur

L'association ne vit que par ses cotisations qui couvrent juste le coût de parution du Cahier annuel – 10 000 € (impression et routage) – pour un tirage à 1 500 exemplaires, ceci à la charge exclusive de l'association SMT.

Nous vous invitons donc vivement à nous soutenir financièrement, par adhésion ou en mettant à jour votre cotisation annuelle (voir en page 76).

En vous remerciant à l'avance.

Le bureau de l'ass. SMT